Coopération halieutique entre les pays de la région du centre-ouest du Golfe de Guinée (Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria)

Séraphin Dedi Nadje[1] et Jessica Hjerpe Olausson[2]

Résumé

Les stocks halieutiques marins sont transfrontières par nature et leur gestion exige une coopération multinationale. Les pays de la région centrale et orientale du Golfe de Guinée, conscients du besoin de coopération en matière de gestion de leurs ressources halieutiques, ont créé récemment un comité dénommé Comité des pêches pour la région du centre-ouest du Golfe de Guinée (CPCO) en vue de faciliter la coopération en matière de gestion des pêches. Le CPCO est le troisième comité de cette zone couverte par le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), après le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) pour le sud et la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) pour le nord. Le Comité collabore avec la FAO par l'intermédiaire du COPACE, qui fournit un appui technique et financier. La Banque mondiale a accordé au démarrage, un soutien financier au Comité et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) prévoit de lui octroyer une aide financière complémentaire pour appuyer ses efforts en matière de gestion des ressources halieutiques dans la région. Le Comité s'efforcera de contribuer à l'amélioration de la gouvernance en renforçant la coopération entre les pays membres, notamment la coopération sous-régionale, et en mettant en place une gestion des pêches durable. L'échange de connaissances et d'informations, le renforcement des capacités, la collaboration dans les domaines du suivi, du contrôle et de la surveillance et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée sont au nombre des synergies escomptées.

1. Introduction

Les stocks halieutiques marins sont transfrontières par nature et leur gestion exige une coopération multinationale. De nombreux organismes multilatéraux de gestion des pêches sont en place dans de nombreuses régions du monde afin de faciliter la gestion des ressources halieutiques partagées, ce qui est également le cas pour l'Afrique de l'Ouest. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a créé le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE3) en 1967 pour les pays du littoral africain, du Maroc au Congo. Trois organes sous-régionaux ont été ensuite créés dans la région: la Commission Sous- Régionale des pêches (CSRP[4]); le Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO[5]) (voir figure 1); le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP[6]).

---

[1] *Aménagiste des pêches, Secrétaire général de la FCWC. P.O. Box BT 62 Tema, Ghana, tél./télécopie: +233 21 81 54 99, mobile: +233 20 75 86 321, e-mail: dphci@yahoo.fr*

[2] *Expert halieutique au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, P.O. Box 1628, Accra, Ghana, téléphone: +233 21 7010930, poste: 3116, mobile: +233 24 51 10 333, e-mail: jessica.olausson@fao.org*

[3] *Maroc, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria, Cameroun, Congo (République démocratique du), Congo (République du), Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé-et-Principe, Japon, Cuba, Communauté européenne, France, Corée, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Espagne et États-Unis.*

[4] *Maroc, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone.*

[5] *Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria.*

[6] *Cameroun, Congo (République démocratique du), Congo (République du), Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé-et-Principe.*

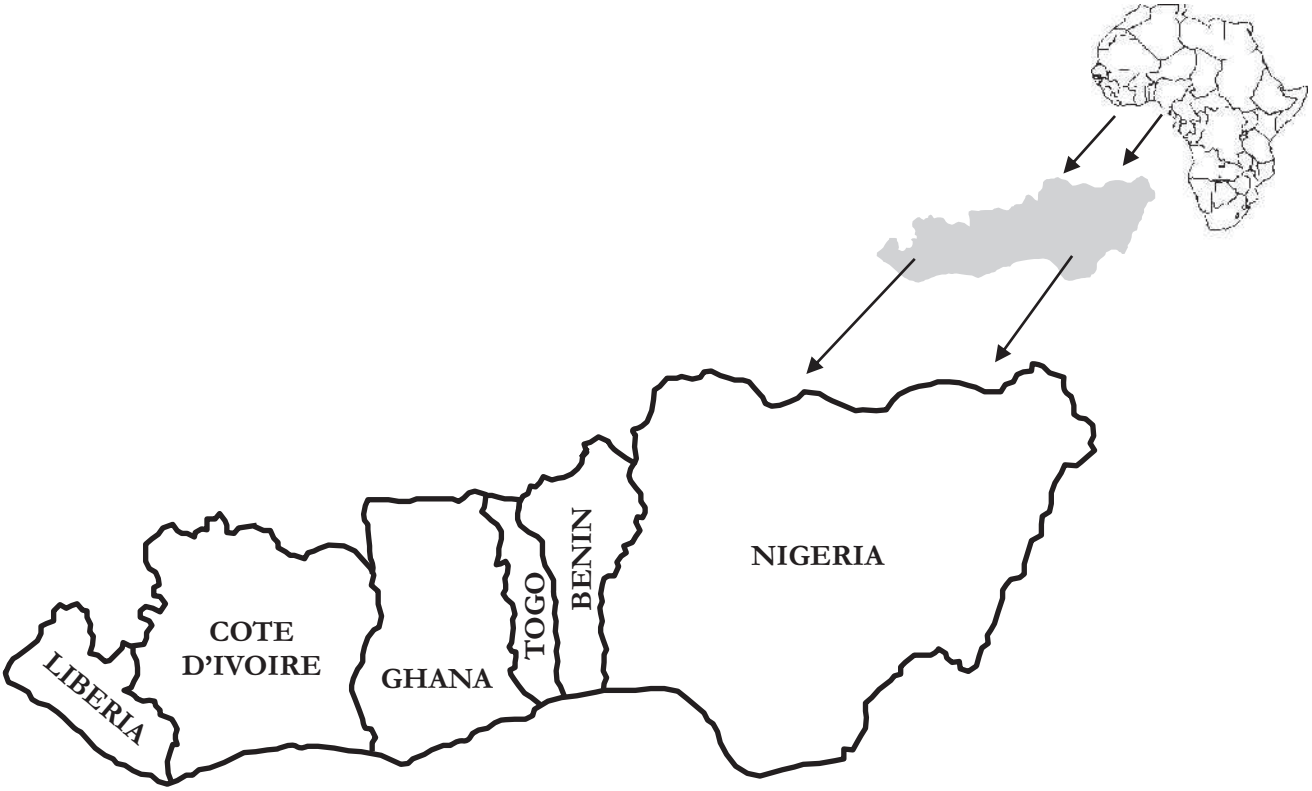

Figure 1: Carte du Comité des pêches pour les pays de la région du centre-ouest du Golfe de Guinée (CPCO).

La surexploitation des ressources halieutiques et le manque de capacités administratives pour gérer les ressources d'une manière durable sont les principaux problèmes rencontrés dans la sous-région centrale du Golfe de Guinée. Les politiques nationales ne sont pas suffisamment harmonisées pour gérer efficacement les captures et les ressources halieutiques partagées. La coopération sous-régionale est donc une condition préalable à une gestion raisonnée des pêches. Elle a également pour objet d'éviter les conflits résultant de l'exploitation de ressources halieutiques limitées et migratoires et de lutter contre la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

2. L'état des ressources naturelles

Les eaux de l'Atlantique Centre-Est, notamment la partie septentrionale du plateau continental qui s'étend du Maroc à la Guinée, sont parmi les plus poissonneuses du monde et le nombre annuel de captures y est très élevé. Outre les grosses pêcheries locales, ces ressources ont attiré de grandes flottilles de navires de pêche d'Europe et d'Asie qui recherchent souvent les diverses espèces de thon. Les eaux de la région du centre-ouest du Golfe de Guinée ne sont pas aussi productives que celles de ses voisins. En revanche, les pays riverains présentent les densités de population les plus élevées de la région. Ils sont donc des importateurs nets de poissons et de produits dérivés du poisson et comptent sur les captures de leurs voisins.

Les principales ressources halieutiques exploitées sont les grands pélagiques comme le thon, les petits pélagiques comme la sardinelle, l'anchois, le maquereau espagnol et l'ethmalose, et les demerseaux comme, par exemple, *Pagellus spp*, la dorade, la daurade royale, le mérou, l'otolithe, sole, la crevette et la seiche. Plusieurs de ces espèces (par exemple la sardinelle, l'anchois, la daurade royale et la crevette) sont entièrement exploitées, voire surexploitées, au point que leur existence même est menacée dans la sous-région. De nombreux stocks importants, composés des espèces pélagiques les plus productives, migrent le long de la côte et sont partagés par plusieurs pays de la région. Depuis une dizaine d'années, les ressources halieutiques se sont malheureusement appauvries sous l'effet de plusieurs facteurs, directs ou indirects, notamment la pêche pratiquée par des flottilles étrangères, les surcapacités locales, la

mauvaise gestion des stocks halieutiques, l'insuffisance des connaissances scientifiques et techniques, la participation médiocre des parties prenantes et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En outre, les habitats et la qualité de l'eau se dégradent dans certaines régions. Les conséquences socio-économique de la réduction des captures résultant de ces facteurs sont graves et incluent en particulier la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les problèmes sanitaires, la baisse des recettes publiques et l'accroissement des litiges dans le secteur des pêches.

3. Aspects socio-économiques

Les pêches marines et d'eau douce représentent les principaux moyens d'existence de plus de cinq millions de personnes dans l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elles fournissent entre 30 et 60 pour cent de la consommation de protéines dans la région[1]. Diverses études nationales conduites dans le cadre des Programmes pour des moyens d'existence durables dans la pêche exécutés par la FAO montrent que la contribution du secteur des pêches est en général de 3 à 5 pour cent du PIB national et peut s'élever à 23 pour cent du PIB du secteur primaire dans certains pays. La contribution du secteur industriel au revenu national de ces pays est importante. Ce secteur n'est pas, cependant, l'employeur le plus actif ou le fournisseur le plus important de poisson aux marchés nationaux et régionaux. Ce sont au contraire les pêcheries artisanales (exploitations traditionnelles ou de petite dimension, souvent équipées d'embarcations en bois) qui répondent à ces besoins. Cependant, les investissements dans le matériel de pêche, coûteux et très risqués, laissent souvent de nombreuses personnes endettées.

Les produits dérivés du poisson sont une source primordiale de protéines animales et de micronutriments peu coûteux. Le caractère saisonnier des pêcheries dans cette région donne une grande importance aux diverses formes de conservation, qu'il s'agisse du séchage et du fumage, réalisés par les femmes (figure 2). Celles-ci jouent souvent un rôle essentiel dans les secteurs industriels et les économies nationales, en l'occurrence les pêcheries. Malgré cela, les femmes forment avec les enfants le groupe le plus pauvre de la région.

Le problème principal rencontré par les pêcheurs artisanaux, les négociants, les transformateurs et les communautés dépendantes de la pêche marine dans la région est la surexploitation des pêches et le manque de capacités administratives pour gérer les ressources d'une manière durable. En outre, les communautés de pêcheurs représentent l'un des groupes les plus sensibles au risque du VIH/sida à cause de leur très grande mobilité. Il s'agit d'une menace très grave qui pèse sur les communautés, la profession et la sécurité alimentaire.

Photo: Courtesy of Jessica Hjerpe Olausson

Figure 2: salaison du poisson par les femmes.

4. Situation actuelle de la gestion des ressources halieutiques

Les administrations des pêches dans les pays de la région du centre-ouest du Golfe de Guinée se caractérisent par une insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières pour accomplir leurs obligations en matière de gestion des ressources halieutiques avec efficacité et efficience. La pénurie de personnel et de structures réglementaires affaiblit l'application de la loi dans certains pays, notamment ceux dans lesquels un conflit vient de se terminer, par exemple le Libéria, longtemps dévasté par une guerre civile.

Dans tous les pays membres du Comité des pêches pour la région centre-ouest du Golfe de Guinée, à l'exception du Ghana qui dispose d'un ministère de la pêche, l'administration des pêches relève du ministère de l'agriculture. L'état de la législation et de l'administration des pêches est identique dans ces pays, mais nombre d'entre eux doivent encore créer des cadres réglementaires pour faire appliquer les lois sur la pêche et mettre en œuvre les principes du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable[2].

Les pêches dans la sous-région sont caractérisées par un accès libre. L'administration est limitée aux tâches suivantes: réglementation de la taille de la maille (qui n'est pas toujours respectée), octroi de licences uniquement aux navires industriels, délimitation et surveillance des zones de pêche pour les unités artisanales et industrielles (souvent violées) et surveillance, qui se résume souvent à l'inspection au port car les bateaux adaptés aux inspections en mer sont en nombre insuffisant. Dans la pratique, il n'y

a donc pas de limite à la quantité de poissons capturés ou débarqués. En outre, il n'y a pas de système d'octroi de licences en place pour les pêches artisanales. Les conséquences négatives de cette administration défaillante sont aggravées par les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la sous-région.

La gouvernance des pêches soulève plusieurs problèmes notamment de nature socioéconomique, écologique et humaine (tableau 1). Beaucoup de ces problèmes étant communs à tous les pays membres, les résoudre exige que des efforts coordonnés soient déployés pour échanger des connaissances et des informations, améliorer les outils de gestion, renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance ainsi que la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les efforts engagés récemment en matière de coopération sous-régionale contribueront vraisemblablement à améliorer la situation des ressources halieutiques dans les six pays concernés.

Actifs	Définition	Exemple de problèmes
Financiers	Assise financière; trésorerie, crédit/dette, accès au microcrédit.	Dettes, aucun accès au microcrédit.
Naturels	Ressources naturelles, par exemple les stocks halieutiques, les océans, les plages et l'eau douce.	Appauvrissement des stocks halieutiques, pollution.
Sociaux	Réseaux, revendications sociales, relations, affiliations, associations.	Parents absents (migration), aucune coopération formelle entre les pêcheurs.
Humains	Compétences, connaissances, travail, bonne santé, capacités physiques.	VIH/sida et d'autres questions sanitaires, analphabétisme, etc.
Physiques	Accès aux sites de débarquement, salles réfrigérées et d'autres infrastructures.	Aucun accès à des infrastructures telles que le stockage en milieu réfrigéré, le transport, la commercialisation, etc.

Tableau 1. Le tableau présente les actifs d'une communauté de pêcheurs dans la sous-région (selon une approche fondée sur les moyens d'existence), une courte définition de ces actifs et certains des exemples de problèmes rencontrés[3].

5. Création d'un comité des pêches

À la sixième réunion de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États Africains riverains de l'Océan atlantique (COMHAFAT) organisée en 2005, il a été demandé à la FAO d'évaluer la possibilité de créer un comité sous-régional des pêches dans la région du centre-ouest du Golfe de Guinée. Conformément à cette demande, la FAO a réalisé une étude de viabilité en mars 2006 dont le résultat a été examiné en avril 2006 par les Directeurs des pêches des six pays concernés, qui ont décidé conjointement de créer un comité sous-régional dénommé Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO).

En juillet 2006, une réunion ministérielle tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) a adopté une déclaration prévoyant la création du Comité et approuvant l'hébergement du Secrétariat à Tema (Ghana). Il a été convenu que le CPCO serait un organe consultatif de gestion des pêches pour les pays membres, sans pouvoirs réglementaires. Le Comité appliquera les principes du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

La première conférence ministérielle tenue à Cotonou (Bénin) en novembre 2007 a approuvé la Convention portant création du Comité des pêches ainsi que le règlement intérieur. Le programme d'activités 2007/2008 ainsi que le budget ont été également adoptés par la Conférence. The budget comprend les contributions attendues des Etats membres, de la FAO, plus particulièrement du projet Fishcode/STF et dans le meilleur des cas de l'Agence Suédoise de coopération Internationale au Développement (ASDI).

6. Contribution du CPCO à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques

Le CPCO s'intéressera en premier lieu aux actifs naturels et aux questions de gouvernance. Le Comité a pour but d'améliorer la gouvernance en renforçant la coopération entre les États membres en matière de gestion des ressources halieutiques dans le cadre des juridictions nationales. Il s'efforcera de resserrer la coopération sous-régionale et de mettre en place une gestion durable des pêches. Les liens étroits noués avec la FAO par l'intermédiaire du COPACE et le financement du projet FishCode/STF donnent la possibilité d'harmoniser la collecte des données sur la pêche. Les évaluations des stocks sous-régionaux serviront à améliorer la qualité des données et des informations requises pour formuler des recommandations en matière de gestion des ressources. Le Comité, en collaboration avec le projet FishCode/STF, a consulté des techniciens halieutiques dans la sous-région et recommandé la création d'un groupe de travail sur l'amélioration des systèmes de collecte d'informations sur les pêches. Cette activité sera appuyée dans les pays membres respectifs par le projet FishCode/STF de la FAO.

Le Comité prévoit de contribuer à l'harmonisation de la législation halieutique dans la sous-région et au renforcement des activités de suivi, de contrôle et de surveillance. Celles-ci incluront l'adoption d'un mandat minimal visant à créer des listes de navires autorisés et enregistrés dans chaque pays, à les échanger, à mettre en place un registre sous-régional des navires qui respectent les lois et les réglementations, à initier des études au niveau régional de surveillance des navires et à partager des connaissances en publiant des rapports sur des questions d'intérêt commun.

En outre, le Comité encouragera l'échange d'expériences entre les administrations des pêches dans la sous-région et créera un forum pour les chercheurs et les gestionnaires intéressés par les problèmes que pose la gestion des pêcheries. Les bonnes pratiques serviront de base à l'examen des méthodes et des politiques de gestion des pêches et à la formulation de propositions d'ajustements appropriés.

7. Liens

En vue de réaliser les objectifs susmentionnés et afin que leur impact soit durable, il est impératif que le CPCO coopère étroitement avec d'autres organisations et projets en place dans la région. Des synergies devraient pouvoir être obtenues par le biais d'activités entreprises dans le cadre des projets TrainFish et FishCode de la FAO, du projet UNIDO/FEM d'écosystème marin pour le Golfe de Guinée et d'autres programmes ou projets pertinents. La FAO a récemment démarré la mise en œuvre de l'Approche écosystémique de la gestion des pêches dans la région de l'Afrique de l'Ouest, ce qui devrait également faire partie des travaux du Comité.

La Banque Mondiale a permis la mise l'élaboration des bases juridique du Comité et pourrait poursuivre son appui aux activités du Comité dans le futur a travers le Programme Profish. Le NEPAD, la CEDEAO et l'UEMOA assurent la mise en œuvre de programmes de développement des pêches qui exigeraient une collaboration avec le FCWC. Le Comité entend se rapprocher de ces organisations pour les aider dans ce domaine.

Le Comité est prêt à nouer des partenariats avec d'autres organisations régionales ou sous-régionales et incitera les universités et les ONG à participer et à contribuer à ses activités le cas échéant.

8. Réflexions conclusives

Le dialogue prolongé sur le cadre d'une coopération en matière halieutique dans la région centre-ouest du Golfe de Guinée a donné lieu à la création particulièrement bien accueillie du CPCO. Le succès de ce Comité dépendra cependant de la volonté des pays membres de collaborer et de la disponibilité de ressources humaines et financières. Travailler en étroite coopération avec d'autres programmes et organisations en place dans la sous-région et la région de l'Afrique de l'Ouest renforcera les synergies et augmentera la pérennité des efforts entrepris. La conservation et la gestion efficaces des ressources halieutiques exigeront des activités durables sur le long terme.

Le Comité devra éviter l'erreur commune des organisations existantes qui ne proposent souvent qu'un soutien ponctuel et de « dernière minute » aux administrations des pêches pour améliorer leur gouvernance, au détriment des questions socio-économiques et de la connaissance des stocks halieutiques. Lorsque de telles approches de gouvernance donnent des résultats aussi peu satisfaisants, les ressources halieutiques diminuent et la pauvreté s'accroît parmi les parties prenantes du secteur des pêches. Outre le fait d'éviter ce phénomène de « gouvernance de dernière minute », le défi pour ce nouveau comité des pêches consistera à intégrer les initiatives anciennes et nouvelles proposées par des personnes ressources (chercheurs), des structures spécialisées (universités et instituts de recherche) ou des organisations et des programmes de développement dans les activités qu'elle conduira dans la sous-région, afin de trouver des solutions durables aux problèmes que rencontre le secteur des pêches.

9. Références

1. FAO/SFLP. www.sflp.org., 2007
2. Code de conduite pour une pêche responsable, FAO 1995.
3. Krantz, Lasse 2001. The Sustainable Livelihood Approach to Poverty Reduction. An introduction. Sida, Suède.
4. Report of a Consultancy for Establishing a Sub-regional Fisheries Commission for the Central Area of the Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic (CECAF) Region, April 2006.

Remerciements

Nos remerciements s'adressent à M. Alhaji Jallow, Fonctionnaire principal des pêches au bureau régional de la FAO pour l'Afrique, de la qualité de ses observations sur le manuscrit et à M. Joacim Johannesson du Comité suédois pour les informations de base fournies.

LE PAYS À LA UNE: Soudan

Salwa Mansour Abdel Hameed* accorde une interview à *Nature & Faune

Le Soudan est le pays le plus vaste du continent africain, avec une surface émergée d'environ 2 376 001 km2 et une superficie totale de 2 505 810 km2. Ce pays immense possède les plus superficies en eaux douces de l'Afrique, situées au sud. La mer Rouge baigne également quelque 800 km de sa côte orientale. Le pays est traversé du nord au sud par le Nil, dont tous les grands affluents se trouvent en partie ou complètement dans ses frontières. Grâce à ces attributs, la faune y est surabondante. La nature et la faune sauvage semblent s'être donné rendez-vous au Soudan.

Salwa Mansour Abdel Hameed, PhD

Afin de mieux comprendre les riches parcours naturels et la faune sauvage de ce pays, Nature et Faune s'est entretenue avec M. Salwa Mansour Abdel Hameed, Professeur associé, Directeur du Centre de recherches sur la faune, Ministère des sciences et des technologies, Omdurman, Soudan.

Nature & Faune: Le monde s'est beaucoup réjoui des nouvelles fantastiques par la Wildlife Conservation Society (WCS) (Société pour la conservation de la faune) lors de la conférence de presse du 12 juin 2007 sur les migrations animales au Soudan. M. J. Michael Fay de la WCS a déclaré « Je n'ai jamais vu une telle quantité de faune sauvage » et d'ajouter : « il pourrait s'agir de la plus grande migration de grands mammifères sur terre”. Pouvez-vous nous en dire plus sur cet événement plutôt stupéfiant! Est-ce le résultat d'une politique nationale délibérée ou est-ce dû au hasard?

Salwa Mansour Abdel Hameed:
Au Soudan, nous pensons que cette prodigieuse migration d'animaux observée par les fonctionnaires de la WCS est un mouvement vers des refuges sûrs où ces animaux se sont protégés des mines et des armes à feu durant les 21 ans de conflit armé que le pays a connu.

Le Sud-Soudan abrite un grand nombre de plantes et d'animaux, y compris des ongulés, oiseaux et reptiles endémiques, répartis dans ses sept zones écologiques (savane arbustive, savane boisée, forêt d'arbrisseaux, prairie arbustive, prairie arborée, prairie buissonnante et marécages (Hillman, 1985). De plus, le Sud-Soudan possède depuis les années 1930 un vaste réseau de parcs nationaux et de réserves de chasse.

Durant la longue période du conflit armé dans le pays, les animaux sauvages ont disparu et il était impossible de suivre leurs traces car la guerre civile faisait rage dans le sud. Le retour en masse des animaux dans leur habitat naturel est un fait très positif qui nous procure une grande joie!

Néanmoins, le mauvais état de la région actuellement après le conflit armé constitue un défi réel pour l'avenir de la gestion de la faune. Les aires protégées ne sont pas surveillées, un grand nombre d'individus

portent encore des armes à feu illégalement dans la région, et l'infrastructure administrative et des parcs nationaux s'est effondrée, créant une situation défavorable à la gestion durable de la faune (Wani, 2007).

Nature & Faune: Quelle est l'importance des ressources en faune sauvage dans l'économie du Soudan?

Salwa Mansour Abdel Hameed:
En évaluant la valeur économique de la faune sauvage au Soudan, nous ne prenons en compte que l'argent qui provient directement des activités de l'Administration, par exemple la vente de permis de chasse, la vente d'animaux sauvages, les droits d'exportation d'animaux sauvages vivants et de produits d'animaux sauvages, les droits d'élevage d'animaux sauvages en captivité et les recettes provenant des droits d'entrée dans les parcs naturels. Il y a environ 31 fermes d'élevage de gibier et l'investissement dans ces attractions a commencé en 1992. Toutefois, cette initiative n'a pas eu de succès.

Ces valeurs monétaires ne tiennent pas compte des revenus de la chasse tribale ou des dépenses des touristes. Pendant de nombreux siècles, l'ivoire, les plumes d'autruche et les peaux de reptiles (pythons, serpents, crocodiles, varans, tortues, chats sauvages) ont été les articles phares dans les exportations soudanaises. Par ailleurs, les activités commerciales concernant les animaux vivants tels que gazelles dorcas (*Gazella dorcas*), singes, autruches, perroquets, perruches, pintades de Numidie, aigles et autres oiseaux avaient augmenté durant les années 1980 et 1990. Le commerce des gazelles dorcas représente 50% des exportations d'animaux sauvages.

Au total, 36 pays dans trois continents (Europe, Asie et Amérique du Nord) ont importé du Soudan des animaux sauvages et leurs produits. Le pourcentage de l'économie attribuable directement à la faune est très faible, mais les recettes provenant indirectement de l'écotourisme et de la chasse sportive s'élèvent à environ 14% (Ministère du tourisme et de la faune sauvage).

Les retombées économiques de l'écotourisme en tant qu'investissement économique ne sont pas très importantes, ainsi, le nombre de touristes qui était de 5000 en 2001, est passé à 117 743 en 2005. Les recettes ont augmenté, passant de 60 400 000 dollars EU en 2001 à 146 234 200 dollars EU en 2005. Les recettes provenant des visites des touristes au parc national de Dinder en 2006 ont augmenté par rapport aux années précédentes, atteignant 472 450 dollars EU (à l'exclusion des revenus secondaires des hôtels, produits alimentaires, équipement et transports, viande, trophées, etc.). De nombreux touristes provenant de l'Europe et de l'Asie sont venus pour la chasse sportive; ils chassent en particulier les gazelles dorcas, les canards, les oies et les outardes. Depuis 1995, le nombre de permis de chasse a augmenté et les recettes se sont accrues, passant de 76 456 dollars EU en 1999 à 124 343 dollars EU en 1998. L'interdiction de chasser décidée il y a quelques années a été levée et la chasse organisée est de nouveau florissante.

Nature & Faune: Quelles sont les initiatives menées actuellement dans le pays concernant la faune? Le Soudan va-t-il mettre en chantier un nouveau programme?

Salwa Mansour Abdel Hameed:
Après la création du Ministère du tourisme et de la faune, il y a eu de nombreuses initiatives pour des investissements dans l'écotourisme. Il y a lieu de citer également un projet du FIDA, lancé en 2007, pour la planification de l'utilisation des terres et le développement des ressources naturelles, qui évalue la faune sauvage et d'autres ressources naturelles dans l'État du Kordofan/ Soudan occidental.

La politique et le cadre juridique dans lesquels opère actuellement l'Administration chargée de la conservation de la faune sont: l'ordonnance et les règlements concernant les animaux sauvages (1935) et le règlement sur les parcs, les refuges et les réserves nationaux (1939). À l'époque, il s'agissait d'instruments juridiques importants, mais ils sont devenus inefficaces ces derniers temps. Bien qu'ils aient été amendés en 1982, ils ne répondent pas encore adéquatement aux problèmes posés actuellement par la faune sauvage au Soudan.

Une nouvelle loi sur la faune est en cours de rédaction et les décideurs ainsi que les spécialistes de la faune espèrent qu'elle sera novatrice et permettra de résoudre les problèmes actuels et futurs dans ce secteur. L'ébauche de cette loi future sous les auspices du Gouvernement fédéral a commencé après l'Accord de paix, dont l'adoption est la première priorité en ce qui concerne les efforts de conservation de la faune au Soudan. En outre, les « Stratégies pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement » font l'objet d'un examen et devraient être adoptées dans les plus brefs délais. Il s'agit certainement d'une nouveauté en matière de faune sauvage et cela suscite une grande ferveur dans ce secteur.

Il y a lieu de mentionner que la politique nationale en matière de gestion de l'environnement constitue un cadre d'orientation pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et reflète l'engagement du pays en faveur d'un développement social et économique soucieux de l'environnement, apportant des avantages à long terme pour tous les citoyens soudanais.

Nature & Faune: Quelles sont les expériences du Soudan en matière de conservation de la faune sauvage à travers les frontières territoriales nationales? Le Soudan a-t-il des parcs transfrontaliers? Que prévoit le Soudan dans ce secteur?

Salwa Mansour Abdel Hameed:

Le Soudan a conclu un accord bilatéral pour la protection de la faune avec l'Éthiopie, la République centrafricaine, le Tchad, le Kenya et l'Ouganda. En particulier, le Parc national de Nimule a une frontière commune avec l'Ouganda, tandis que le parc national du mont Imatong sera établi à la frontière entre le Soudan et le Kenya. Plusieurs initiatives sont en cours d'élaboration, telle que l'aire protégée du Wadi Allalagi à la frontière soudano-égyptienne, qui pourrait devenir une réserve de biosphère. Le programme sur l'homme et la biosphère de l'Unesco a lancé des enquêtes préliminaires sous les auspices de son bureau du Caire.

Nature & Faune: Votre pays va accueillir simultanément en février 2008 la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) et la Commission des forêts pour le Proche-Orient (CFPO). Cette réunion conjointe est une première dans l'histoire des deux organes statutaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture! Pourquoi le Soudan est-il l'endroit idéal pour une réunion exceptionnelle des spécialistes des forêts et de la faune provenant de l'Afrique et du Proche-Orient?

Salwa Mansour Abdel Hameed:
Vous vous en souvenez peut-être, le Soudan est considéré comme un pont entre les civilisations de l'Afrique et du Proche-Orient. En outre, le Soudan a déjà accueilli avec succès une réunion de la Commission des forêts pour le Proche-Orient, mais ce sera la première fois qu'il accueillera la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique. Le Soudan a un statut unique en tant que membre de ces deux Commissions et cela en fait le lieu approprié pour la réunion conjointe. Nous sommes conscients des avantages sociaux et économiques que cette réunion apportera à notre nation. En outre, il est souhaitable et louable que les deux Commissions profitent de cette rare occasion de partager leurs connaissances et leurs expériences et chercher ensemble le moyen d'améliorer encore la gestion durable des ressources naturelles renouvelables de leurs régions respectives.

Nature & Faune: Le groupe de travail sur la faune sauvage et les aires protégées tiendra une session durant la même période et au même endroit. Quel est le mandat de ce groupe de travail? À votre avis, quels sont les problèmes clés liés à la faune sauvage en Afrique qui mériteraient l'attention des participants?

Salwa Mansour Abdel Hameed:
Le groupe de travail sur la faune sauvage et les aires protégées est l'un des « organes subsidiaires », successeur du groupe de travail spécial sur la gestion de la faune sauvage établi au début des années 1960 et devenu par la suite le groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et les parcs nationaux. Au départ, le Groupe de travail était chargé de préparer la Convention africaine sur la conservation de la faune, aujourd'hui son mandat consiste à étudier les problèmes nouveaux et à répondre aux préoccupations internes continues, à procéder au suivi et à l'évaluation stratégique de son rôle dans la gestion de la faune en Afrique.

En tant que nations en développement, le Soudan et de nombreux autres pays d'Afrique aux économies fragiles doivent concilier le désir d'investir des fonds et des efforts directement dans la gestion de ressources en faune sauvage avec la nécessité de consacrer les fonds disponibles à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des conditions de vie et à l'atténuation de la pauvreté parmi nos citoyens. Heureusement, l'objectif de conserver la faune sauvage n'annule pas celui de parvenir à la sécurité alimentaire. Nous n'avons pas à choisir entre mettre en valeur nos aires protégées ou nourrir nos citoyens. Ces deux objectifs sont liés! Ainsi, la sécurité alimentaire est liée aux problèmes clés de la faune sauvage tels que le braconnage, les conflits entre l'homme et les animaux sauvages, l'élevage des animaux sauvages et l'élevage en ranch et l'agriculture, l'évaluation par le biais de l'utilisation durable et de la distribution correcte des avantages provenant des industries de la faune sauvage tels que l'écotourisme, la chasse de trophée, etc.

Nature & Faune: En tant que directeur du Centre de recherches sur la faune au sein du Ministère des sciences et des technologies, quel aspect de l'écosystème forestier soudanais et des ressources en faune sauvage aimeriez-vous en particulier mettre en lumière dans ce numéro de Nature & Faune? Qu'aimeriez-vous en particulier souligner à vos hôtes durant la réunion conjointe CFFSA/CFPO en février 2008?

Salwa Mansour Abdel Hameed:
Notre Stratégie globale nationale accorde une attention considérable à la conservation de la biodiversité et encourage le secteur privé à investir dans la conservation des ressources naturelles. Dans le cadre de cette stratégie, des aires protégées supplémentaires ont été établies, des efforts sont menés pour sensibiliser davantage les communautés locales aux questions de conservation, et pour renforcer la coopération entre pays voisins dans le domaine de la conservation de la faune. Le Soudan est fier de ses 10 parcs nationaux, 14 réserves de chasse et trois sanctuaires de faune représentant les principaux types d'habitat. J'aimerais aussi attirer l'attention sur la stratégie actuelle pour l'aménagement du parc national de Dinder. La mise en oeuvre de cette stratégie a beaucoup contribué au bon fonctionnement de ce parc depuis 2002.

En général, les gestionnaires de la plupart des aires protégées en Afrique, qu'il s'agisse ou non de réserves de biosphère, doivent s'attaquer au problème du manque de participation des communautés locales à la mise en valeur des ressources naturelles. En outre, ils doivent encourager l'utilisation des résultats de la recherche pour favoriser la mise en place d'une stratégie globale pour l'utilisation durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et l'utilisation des terres en fonction de la situation de chaque aire protégée.

La migration des Gnous

Photo: © Wolfgang Braunstein. Courtoisie de Bushbuck Adventures, Site web: www.bushbuckadventures.com

Activités de la FAO

Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique Centrale (CAWHFI)

L' Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique Centrale (CAWHFI) est une alliance novatrice entre les autorités nationales du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République centrafricaine et un groupe de partenaires qui comprend le Centre du Patrimoine Mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds mondial pour la nature (WWF), la Société pour la conservation de la faune (WCS), la Conservation Internationale (CI), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), la Fondation des Nations Unies (UNF) et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, CyberTracker Conservation et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale.

L'initiative vise à améliorer la gestion de sites forestiers du Bassin du Congo susceptibles d'être reconnus pour leur « valeur universelle exceptionnelle » et à améliorer leur intégration au sein des paysages écologiques dont ils font partie. Elle a pour objectif général de « promouvoir et de soutenir la constitution de régimes de gestion des aires forestières protégées d'Afrique centrale qui répondent à des normes adaptées au statut de Patrimoine mondial, et permettent de lutter efficacement contre les principales menaces, le braconnage et le commerce non réglementé de viande de brousse ».

Les parcs nationaux bénéficient de la composante du CAWHFI qui est co-financée par la Fondation des Nations Unies, tandis que dans les zones adjacentes aux parcs nationaux une composante est exécutée par le FFEM. L'initiative est mise en œuvre dans trois paysages transfrontières qui comportent différents sites:

⌘ Paysage trinational de la Sangha (TNS)
- Parc national de Lobeke (Sud-est du Cameroun)
- Parc national de Dzanga-Sangha (République centrafricaine)
- Parc national de Nouabale-Ndoki (Congo)
- Concessions forestières Kabo et Loundougou à la périphérie du parc national de Nouabale-Ndoki (Congo)
- Les rives de la Sangha entre Pikounda (Congo)
- Salo (République centrafricaine)

⌘ Paysage trinational de Dja-Odzala-Minkebe (TriDOM)
- Parc national de Minkebe (Gabon)
- Parc national d'Odzala-Kokoua (Congo)
- Parcs nationaux de Dja, de Boumba Bek et de Nki dans le sud-est du Cameroun
- Concessions forestières à la périphérie des parcs nationaux de Boumba Bek et de Nki
- Corridor forestier reliant le parc national de Minkebe au parc national d'Ivindo
- Concession forestière de Ngombe et zones périphériques du parc national d' Odzala-Kokoua

⌘ Paysage de Gamba-Conkouati
- Complexe d'aires protégées de Gamba (Gabon)
- Parc national de Mayumba (Gabon)
- Parc national de Conkouati-Douli (Congo)
- Concession forestière de Mandji à la périphérie du Complexe d'aires protégées de Gamba
- Zones périphériques du PN de Conkouati-Douli et concessions pétrolières adjacentes

La première composante de l'initiative, cofinancée par la Fondation pour les Nations Unies, a été lancée en 2004, dans le but spécifique d'améliorer la protection des neuf parcs nationaux les plus importants de ces trois paysages en combattant le braconnage et réglementant le commerce de viande de brousse, en renforçant l'application des lois et en tirant parti de l'image du Patrimoine mondial pour améliorer la gestion des aires protégées et le financement à long terme. Les principales activités comportent le

renforcement des capacités des agents des aires protégées nationales et des services de protection de la nature, la fourniture d'un appui technique et logistique, et la sensibilisation à la valeur exceptionnelle de ces écosystèmes, tant à l'échelon gouvernemental que locale.

La deuxième composante, qui est cofinancée par le FFEM et s'est ajoutée à l'initiative vers la fin de 2006, est consacrée aux zones situées à la périphérie des parcs nationaux (concessions forestières ou pétrolières, par ex.). Sept projets pilotes sont en cours d'exécution et sont caractérisés par une approche novatrice. Par exemple, l'établissement de plate-formes consultatives rassemblant tous les acteurs locaux impliqués dans l'exploitation et la gestion forestière en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion durable de la faune. Cette composante a pour objectifs spécifiques: 1) le renforcement des capacités à la périphérie des aires protégées en vue de promouvoir la gestion communautaire des ressources fauniques; 2) l'élaboration de plans de gestion de la faune sauvage pour ces aires avec toutes les parties prenantes locales (y compris le secteur privé opérant des concessions forestières à la périphérie des aires protégées); 3) la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion de la faune.

La CAWHFI a déjà largement contribué, grâce à ses activités de renforcement des capacités et de la législation forestière, à la conservation de populations critiques d'espèces emblématiques telles les éléphants, gorilles, hippopotames, etc. De solides relations de travail ont été nouées avec les parties prenantes locales, notamment les exploitants du secteur privé et les administrations locales, en vue de promouvoir la gestion viable des ressources naturelles à l'échelon du paysage. Les partenaires de la CAWHFI ont également concouru à la création du Fonds fiduciaire du Trinational de la Sangha. Il s'agit de la première initiative qui, en Afrique centrale, vise à assurer un financement durable pour des activités de conservation. Grâce aux efforts conjugués des autorités gabonaises et des partenaires de la CAWHFI, Lopé-Okanda, site mixte, naturel et culturel, a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial le 28 juin 2007, lors de la réunion du Comité du Patrimoine mondial tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site: http://whc.unesco.org/fr/cawhfi

Projet de gestion intégrée des ressources naturelles du massif du Fouta Djallon

Les hautes terres du massif du Fouta Djallon constituent une série de hauts plateaux concentrés dans la partie centrale de la République de Guinée, mais dont les extensions physiques se prolongent jusqu'en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et en Sierra Leone. Cette zone de hautes terres est l'origine de plusieurs cours d'eau internationaux, en particulier les fleuves Gambie, Niger et Sénégal, ainsi que de plusieurs petits cours d'eau, qui ont valu à cette région le nom de « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest. La diversité géographique et climatique des hautes terres et de leurs contreforts fait qu'elles abritent des écosystèmes très variés, savane, forêt sèche, forêt d'altitude, zones lentiques et lotiques, ainsi que des écosystèmes agricoles.

Dès les années 1970 a été établi le Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD), auquel participent les huit pays tributaires des eaux des hautes terres (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sierra Leone).
Malgré ces efforts, plusieurs dangers de plus en plus menaçants se sont conjugués au cours des 40 dernières années pour endommager les ressources naturelles du massif, et ont contribué à une détérioration de sa valeur comme source d'eau, de sa biodiversité endémique et de son potentiel de bioproduction. Les causes sous-jacentes sont nombreuses et variées, mais elles tiennent surtout à la pression démographique, à des politiques mal conçues ou inefficaces, et à des institutions manquant de vigueur.

Un projet défini en conséquence, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, donnera au PNUE la responsabilité de l'encadrement général; l'unité de coordination régionale du projet en sera accueilli par le Bureau international de coordination de l'Union africaine, et la FAO assurera la coordination et l'appui technique d'ensemble. L'objectif de développement du Projet pour le Fouta Djallon, d'une durée de dix ans, est d'assurer la gestion durable des ressources naturelles du Massif, à moyen et plus long terme (2025) afin d'améliorer les conditions de vie de la population rurale qui dépend directement ou

indirectement du Massif. L'objectif environnemental est d'atténuer les causes et les impacts dommageables de la dégradation des terres sur l'intégrité structurelle et fonctionnelle des écosystèmes du Massif en créant un réseau juridique et institutionnel régional et en mettant en place une capacité institutionnelle servant à: i) faciliter la collaboration pour la gestion du Massif du Fouta Djallon; ii) évaluer l'état des ressources naturelles dans le Massif; et iii) définir des modèles de gestion des terres durables, basés sur les communautés et adaptables ailleurs.

Le projet devrait aboutir aux résultats suivants:

1. Collaboration régionale renforcée pour la gestion intégrée des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon
2. Amélioration de la gestion des ressources naturelles et des conditions de vie dans le Massif
3. Capacités renforcées des parties prenantes pour la gestion intégrée des ressources naturelles du Massif
4. Gestion, contrôle et évaluation du projet, et diffusion d'informations.

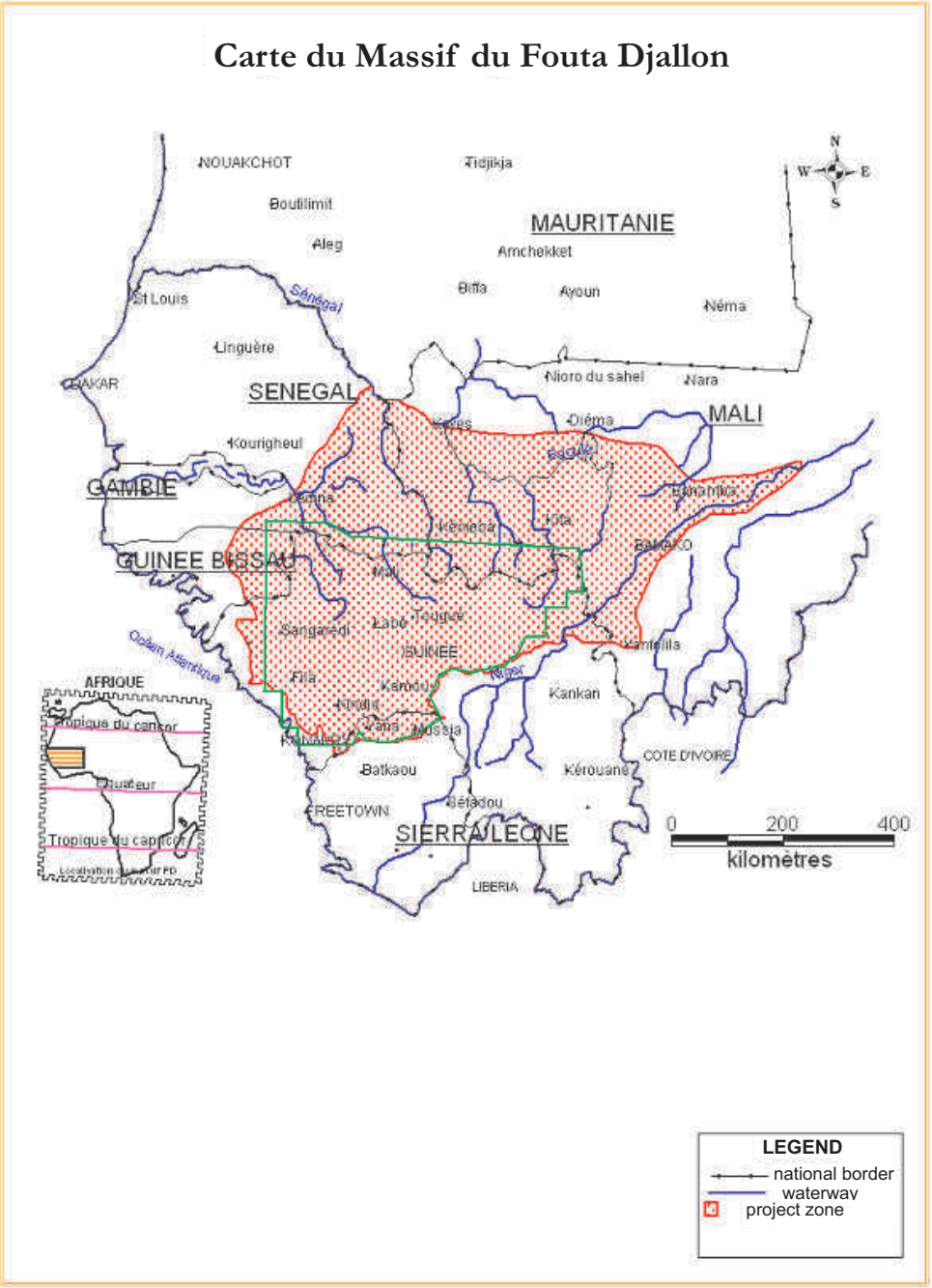

Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF)

Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), établi en avril 2001, est une alliance novatrice regroupant 14 importantes organisations et institutions forestières internationales et secrétariats de conventions liées aux forêts. Ces 14 membres du PCF sont: le Centre international pour la Recherche Forestière (CIFOR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO), le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre mondial pour l'agroforesterie (ICRAF), la Banque mondiale (WB), l'Alliance mondiale pour la nature UICN). Le PCF est présidé par M. Jan Heino, Sous-Directeur général de la FAO, Département des forêts, et soutenu par le Secrétariat du FNUF.

Les objectifs du Partenariat de collaboration sur les forêts sont de soutenir les travaux du FNUF et des pays membres et de promouvoir une coopération et une coordination accrues dans le domaine des forêts, visant à la promotion de la gestion durable de tous les types de forêts.

Parmi les initiatives conjointes lancées par le Partenariat, on peut citer;

- Recueil d'informations du PCF sur le financement de la gestion durable des forêts : rendre l'information accessible grâce à une base de données consultable en ligne
- Equipe spéciale du Partenariat de collaboration sur les forets (PCF) chargée de la rationalisation des rapports relatifs aux forets : alléger la tâche des pays dans le domaine du reportage;
- Initiative du PCF sur les définitions liées aux forêts : faciliter une compréhension commune des termes et des définitions
- GFIS : une initiative qui vise à promouvoir l'accès facile à l'information forestière dans le monde entier pour tous les types de parties prenantes;
- Site web du PCF: fournir des informations sur le Partenariat et ses activités

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au site: http://www.fao.org/forestry/site/cpf/fr/

Système de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes

En 1994, la FAO a établi le Système de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) pour diminuer le risque de voir des ravageurs et des maladies migrer ou se propager en traversant des frontières, provoquant de fortes pertes agricoles. La première priorité a été donnée à deux problèmes de ravageurs et de maladies transfrontières : le volet santé animale, et le volet criquet pèlerin.

Le Système de prévention et de réponse rapide de la FAO concernant l'élevage a pour but de promouvoir l'efficacité dans la maîtrise des épizooties les plus graves et des maladies transfrontières touchant les animaux d'élevage et la lutte contre ces épizooties, ainsi que contre les maladies nouvellement apparues, grâce à leur élimination progressive à l'échelon régional comme mondial, passant par la coopération internationale pour l'alerte rapide, la réponse rapide, l'aide à la recherche et la coordination. Le programme continue à jouer un grand rôle à l'échelon mondial pour la lutte contre les épizooties transfrontières persistantes ou gagnant du terrain, la vedette allant toutefois aux pays en développement. L'un des éléments notables du Système est le Programme mondial d'éradication de la peste bovine, qui a si bien progressé qu'il y a désormais des aires étendues, en Asie et en Afrique, qui sont exemptes de peste bovine depuis bon nombre d'années. Outre les activités dirigées contre la peste bovine, le Système de prévention comporte des activités normatives et opérationnelles visant la maîtrise de différentes autres maladies transfrontières graves, et leur éradication progressive.

Le Système s'occupe plus particulièrement des épizooties transfrontières suivantes:

- Peste porcine africaine
- Grippe aviaire
- péripneumonie contagieuse bovine
- Fièvre aphteuse
- Septicémie hémorragique
- Fièvre de la Vallée du Rift
- Peste bovine

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au site:
http://www.fao.org/EMPRES/debut.htm

Les zones marines protégées comme outil d'aménagement des pêches

Au titre du projet « Promotion de la pêche durable: appui au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable », la FAO réalise un programme relatif aux zones marines protégées visant à mieux comprendre comment ces zones concourent à l'aménagement des pêches, ainsi qu'à cerner et encourager des pratiques de référence et des méthodes intégrées concernant ces zones. Il est reconnu que ces dernières contribuent à la conservation des ressources marines et des habitats adjacents, et peuvent aussi favoriser la poursuite d'objectifs d'aménagement des pêches. Les connaissances sur les effets biologiques favorables hors des limites des zones marines protégées sont peu abondantes, et souvent controversées.

Un atelier de la FAO sur les zones marines protégées et l'aménagement des pêches a servi à revoir un premier schéma de directives visant les zones marines protégées dans le contexte de l'aménagement des pêches (Rome, 2006). Présentement, l'élaboration de ces directives se poursuit avec le concours d'experts internationaux et l'appui d'un process d'évaluation par les pairs.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site:
http://www.fao.org/fi/website/FIRetrieveAction.do?dom=org&xml=mpas.xml&xp_nav=1

Liens

FAO GeoNetwork
GeoNetwork source ouverte est un environnement de gestion de l'information spatiale décentralisée et standardisée, visant à permettre l'accès aux bases de données géoréférencées, aux produits cartographiques et aux métadonnées provenant des différentes sources, améliorant ainsi l'échange et le partage des informations spatiales entre les organisations et leur audience, en utilisant les capacités de l'Internet http://www.fao.org/geonetwork/srv/en/main.home

Evaluation Globale des Ressources Forestières 2005 de la FAO
L'Evaluation Globale des Ressources Forestières 2005 (FRA 2005) est la dernière évaluation la plus détaillée des forêts et de l'exploitation forestière à ce jour. Elle comprend des informations sur l'état actuel et les dernières tendances pour environ 40 variables couvrant l'étendue, la condition, les usages et les valeurs des forêts et d'autres terres boisées. Les résultats sont présentés selon six éléments thématiques de la gestion durable des forêts. http://www.fao.org/forestry/site/fra/en/

Système Global d'Observation Terrestre de la FAO
GTOS est un programme d'observation, de modelage et d'analyse des écosystèmes terrestres pour soutenir le développement durable. Le GTOS facilite l'accès à l'information sur les écosystèmes terrestres pour que les chercheurs et les décideurs puissent détecter et gérer le changement environnemental régional et mondial. http://www.fao.org/gtos/

Base de données sur les sites de suivi de l'Ecosystème Terrestre de la FAO
La base de données sur les sites de suivi de l'écosystème terrestre, est un répertoire international des sites (dénommes T.Sites) et des réseaux qui mènent des activités de recherche et de suivi terrestre sur place à long terme. Le système fournit des informations sur le « qui, quoi et où » qui peuvent être utiles à la communauté scientifique ainsi qu'aux décideurs.
http://www.fao.org/gtos/tems/

Systèmes de Patrimoine Agricole d'Importance Mondiale de la FAO
En 2002 la FAO a lancé un vaste programme sur la conservation et la gestion adaptable des systèmes de patrimoine agricole d'importance mondiale (GIAHS) visant à établir le fondement de la reconnaissance, la conservation et la gestion durable à l'échelle mondiale des tels systèmes et leurs paysages, leur biodiversité, leurs systèmes de connaissance et leurs cultures associés. http://www.fao.org/sd/giahs/

Des éléphants dans la tourmente, République centrafricaine, 2007
P. Chardonnet, H. Boulet
Bois et Forêts des Tropiques, 2008, No. 295 (1°trimestre) http://bft.cirad.fr/pdf/som295.pdf

IUCN Conservation Commons
Le '**Conservation Commons'** est l'expression d'un effort de coopération entre les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et multilatérales, les gouvernements, le milieu universitaire, et le secteur privé, pour améliorer l'accès libre à et l'usage illimité des données, des informations et des connaissances concernant la conservation de la biodiversité persuadé que cela contribuera à améliorer les résultats de la conservation. http://www.biodiversity.org/

EcoPort
EcoPort est un portail à l'accès public où les gestionnaires des ressources naturelles et les écologistes partagent leurs informations au niveau d'un service à source ouverte consacré à la biodiversité. EcoPort est considéré comme un seul, contigu, commun, *wiki* et base de données sur l'Internet qui permet aux individus et aux institutions de mettre en commun leurs informations et d'appliquer leur expertise différente d'une manière collective pour donner à chacun d'entre nous l'accès libre et la permission d'utiliser la somme de ce que nous connaissons tous. Le nom "EcoPort" est un acronyme composé qui vient des mots 'Ecology et Portal' http://ecoport.org/index.html

WRI – EarthTrends

EarthTrends est une base de données enligne détaillée, maintenue par le 'World Resources Institute', qui porte sur les tendances environnementales, sociales et économiques qui influencent notre monde.
http://earthtrends.wri.org/index.php

Commission européenne – Evaluation des zones protégées en Afrique

Ce site web fait partie d'une première tentative de faire une évaluation à grande échelle des zones protégées utilisant des données et des méthodologies objectives à travers tout le continent par rapport aux études de cas sur des parcs individuels ou des évaluations globales. Le site web contient de l'information sur 741 zones protégées, à travers 50 pays, et comprend des informations sur 280 mammifères, 381 espèces d'oiseaux et 930 espèces amphibies, et une large gamme d'informations climatiques, environnementales et socioéconomiques. http://www-tem.jrc.it/PA/index.html

UNEP – WCMC

Un Centre d'Excellence reconnu au niveau international pour la synthèse, l'analyse et la diffusion des connaissances globales sur la biodiversité, offrant des informations opportunes, stratégiques et de valeur pour que les conventions, les pays, les organisations et les sociétés les utilisent dans le développement et la mise en œuvre de leurs politiques et décisions. http://www.unep-wcmc.org/

Base de données mondiale sur les zones protégées

La Base de données mondiales sur les zones protégées (WDPA) est établie d'après des sources multiples et c'est l'ensemble de données mondiales le plus détaillé disponible sur les zones protégées terrestres et marines. C'est un joint-venture entre le PNUE et l'IUCN, produite par le PNUE-WCMC et la Commission Mondiale de l'IUCN sur les zones protégées. (IUCN-WCPA) travaillant avec des gouvernements et des ONG collaboratrices. http://sea.unep-wcmc.org/wdbpa/

WWF - Ecorégions terrestres du monde

Une régionalisation biogéographique de la biodiversité terrestre de la Terre; les écorégions. Il s'agit de grands espaces de terre ou d'eau qui contiennent une collection distincte de communautés naturelles partageant une large majorité des espèces, dynamiques et des conditions environnementales. Les écorégions représentent la distribution originale des collections distinctes d'espèces et de communautés.
http://www.worldwildlife.org/science/ecoregions/terrestrial.cfm

WCS – Programme de conservation transfrontalière Cameroun-Nigeria

http://www.wcs.org/international/Africa/cameroonnigeriatransboundary

AWF – Plan stratégique transfrontalier au centre de Virunga

http://www.awf.org/content/solution/detail/3590

CMS – Protocole d'entente concernant les mesures de conservation pour les populations ouest africaines de l'éléphant africain http://www.cms.int/species/elephants/index.htm

IUCN - Stratégie de conservation pour l'éléphant centrafricain

http://www.iucn.org/themes/ssc/sgs/afesg/tools/pdfs/str_afc0512_en.pdf

SADC – Stratégie régionale portant sur la biodiversité

http://www.sabsp.org/strategy/SADC%20REGIONAL%20BIODIVERSITY%20STRATEGY.pdf

Thème et date limite pour le prochain numéro

Le thème du prochain numéro de la revue Nature & Faune est « La gestion des forêts en Afrique: tient-elle compte de la faune sauvage? ». Ce thème englobe le rôle de la faune sauvage dans la gestion des forêts et d'autres éléments tels que: la coopération entre spécialistes de la faune sauvage et spécialistes des forêts; qui fait quoi dans le domaine de la faune sauvage et des aires protégées en Afrique et comment cela se répercute sur la gestion des forêts; ainsi que l'évaluation de l'ampleur de la participation des populations rurales à la conservation. Seront traités également des aspects des politiques régionales et sous-régionales en matière d'environnement relativement à la faune sauvage dans la gestion des forêts. Des articles ayant trait aux préoccupations suscitées par le financement de la gestion polyvalente des ressources naturelles sont également les bienvenus.

Afin de faciliter la soumission des articles par les auteurs, nous avons établi des guides pour la préparation des manuscrits pour Nature & Faune. Veuillez visiter notre site Web ou nous envoyer un courriel si vous souhaitez recevoir une copie de ces "Guides aux auteurs"

La date limite pour la soumission d'articles, d'annonces et d'autres documents est le 30 juin 2008.

Guide aux Auteurs, Abonnement et Correspondance

Afin de faciliter les contributions des auteurs potentiels, nous avons élaboré un guide pour la préparation des manuscrits pour Nature & Faune. Veuillez visiter notre site web ou nous envoyer un e-mail pour recevoir une copie des 'Guides aux Auteurs'.

Pour s'abonner à ou se désinscrire de futurs mailings, veuillez nous envoyer un e-mail; nos coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Nous souhaiterions vous lire. Prière de nous envoyer vos suggestions, observations, questions ou remarques. Voulez vous contribuer au contenu de cette revue avec des nouvelles, des articles, des rapports ou des évènements? Veuillez nous contacter.

Contact:

Nature & Faune
Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique
P. O. Box GP 1628 Accra
Ghana

Tel.: (+233-21) 675000 ou (+233-21) 7010930
Fax: (+233-21) 7010943 ou (+233-21) 668 427

E-mail : nature-faune@fao.org
Site Web: www.fao.org/world/regional/raf/workprog/forestry/magazine_en.htm